

<p>PROCES-VERBAL Commission déontologique PSF du 17 avril 2023</p>
--

Participants

- Af2m : Nassima Sabi et Pierre Trocmé
- Orange : Brigitte de Ducla
- SFR : Cyril de Carmantrand
- Bouygues Telecom : Camille Cerf – Pouvoir de Free : Pascal Mayeux
- Geste : Cécile Ossent (Wister)
- Geste : Mohammed Benhamadi (Telecoming)
- Geste : Arnaud Chollet (MMC) – Pouvoir d'Eglantine Guibou-Ribaud (Digital Virgo)
- Alliance Digitale : François Perucci (Link Mobility)

Le quorum étant atteint, la Commission Déontologique a pu se réunir et se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Modifications effectuées
- 2 – Date de mise en application

I) Modifications effectuées

Article de référence	Modifications
Partie II Article 1 – Article création d'un compte et mise à disposition d'un espace « mon compte » dans le cas des services à l'abonnement	Dans la phrase « les informations lui permettant d'accéder à son compte et au Service souscrit [...] » suppression de « [...] notamment son identifiant, son mot de passe s'il a été créé automatiquement par l'Editeur et l'URL d'accès au Service »
Partie II 2.1 – Transmission de l'URL d'origine (referer)	Ajout de cet article
Articles de loi	Mise à jour de tous les articles de lois
Numérotation des articles et mise en forme	Uniformisation

II) Date de mise en application

La charte Internet+ Mobile 2023 validée à l'unanimité entre en vigueur au 19 juin 2023